

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2.000-7 du 14 Janvier 2000**

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,  
ministre d'Etat, chargé de la coordination, de l'action  
gouvernementale, du Plan, du développement et de  
la promotion de l'emploi de l'intérim du Président  
de la République pour compter du 16 janvier 2.000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99 -309 du 22 juin 1999 portant composition du  
gouvernement ;

**DECRETE :**

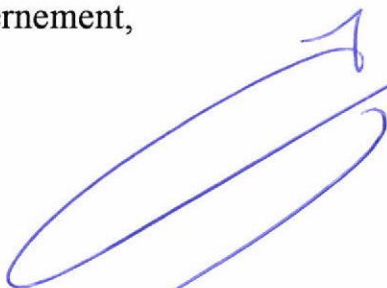
**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef  
de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, ministre  
d'Etat, chargé de la coordination, de l'action gouvernementale, du Plan, du  
développement et de la promotion de l'emploi est chargé d'assurer l'intérim dès  
le départ de la délégation présidentielle pour certains pays du Golfe.

**Article 2.** - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

**Article 3.** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 janvier 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.** –

**Ampliations:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 2 AUTRES  
MINISTERES 18 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-